Image not found or type unknown

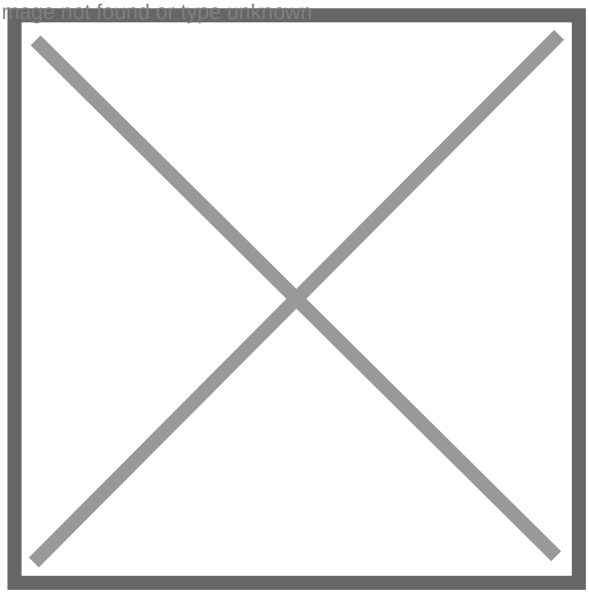

Dossier de surendettement

Par **fatmadani**, le **25/07/2013** à **22:52**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surendettement qui a été recevable en juin 2013.

Je n'ai pas encore reçu de plan, pour le moment, de la commission car la négociation est en cours.

Néanmoins, je reçois ce jour le relevé de ma banque me disant qu'elle va procéder à un prélèvement le 30 juillet, alors qu'aucun accord n'a été signé.

A t elle le droit ? Que dois je faire ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **17:51**

Bonjour

Le prélèvement est destiné à rembourser un crédit que vous avait accordé votre banque?

Par **fatmadani**, le **26/07/2013** à **18:10**

Bonjour,

Oui tout à fait. C'est bien pour le remboursement d'un crédit que ma banque m'a accordée.

Et je viens de me rendre compte que je me suis trompée sur l'année de la recevabilité de mon dossier. Il s'agit de juin 2012. Merci

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **18:31**

Oui la banque est en droit de le faire tant que le dossier ne surendettement n'a pas été mis en application.

Vous informerez le conseiller de la Banque de France qui suit votre dossier de ce prélèvement.

Par **fatmadani**, le **26/07/2013** à **18:33**

Et je n'ai aucun recours ? Concernant la banque je ne peux bloquer les prélèvements mais concernant les autres créanciers puis je le faire ?

Par **pat76**, le **01/08/2013** à **20:36**

Bonjour fatmadani

Vous pouvez dire à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvement de la part de vos autres créanciers.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés